

Calendrier 2019

Janvier-Février-Mars

Permanences :

- En janvier : Les jeudi 3 après-midi, samedi 5 et vendredi 25.
- En février : Les samedi 2, jeudi 7 après-midi, vendredi 22.
- En mars : Les samedi 2, jeudi 7 après-midi et vendredi 29.

De 9h30 à 12h et de 14h00 à 17h

les vendredi et samedi et de 14h 17h le jeudi.